

Mesdames et Messieurs les Maires
du département du Puy-de-Dôme

Interlocuteur : Pierre-François MANGEON
☎ 04 73 34 52 00 / 06 80 36 54 57
✉ pierre-francois.mangeon@enedis.fr

Objet : Expérimentation Limitation Temporaire de Puissance

À Clermont-Ferrand, le 02/02/2024

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Bénéficiant du retour d'expérience de l'hiver 2022-2023, Enedis s'est engagée auprès des pouvoirs publics pour moderniser les dispositifs de sauvegarde qui pourraient être actionnés à la demande de RTE en cas de risque sur l'équilibre du système électrique.

Une solution de limitation temporaire de la puissance disponible au compteur a été développée avec RTE pour les clients particuliers ayant souscrit un abonnement inférieur à 36 kW. Cette solution permettrait, pour éviter une panne généralisée en cas de pénurie de moyens de production d'électricité, de réduire la puissance consommée tout en maintenant les usages essentiels du foyer (éclairage, télévision, plaque de cuisson...).

Afin de pouvoir être intégrée dans les dispositifs de sauvegarde pouvant être actionnés par RTE, cette solution doit être testée à grande échelle. Les principes et les modalités de d'une expérimentation ont été définies par décret¹ en date du 29 décembre 2023, après consultation du conseil supérieur de l'énergie.

La date de l'expérimentation a été fixée au jeudi 15 février 2024. Cette date, située en dehors de la période de congés scolaire du Puy-de-Dôme, permet d'assurer l'information des clients intégrant le périmètre de l'expérimentation conformément aux dispositions prévues dans le décret.

¹ Décret n° 2023-1368 du 29 décembre 2023 portant expérimentation d'une mesure de limitation de puissance des clients résidentiels raccordés au réseau public de distribution d'électricité et arrêté du 29 décembre 2023 délimitant le périmètre géographique de l'expérimentation d'une mesure de limitation de puissance des clients résidentiels raccordés au réseau public de distribution d'électricité

A cette date, Enedis limitera à 3 000 watts (W) la puissance électrique disponible chez 120 000 clients résidentiels du département du Puy-de-Dôme. La limitation de puissance se déroulera entre 6h30 et 13h30 et entre 17h30 et 20h30, sur une durée maximale de 2 heures par foyer. Cette puissance permettra de maintenir une alimentation minimale en électricité dans chaque foyer afin de faire fonctionner les équipements courants (éclairage, réfrigérateur, congélateur, télévision, recharge de téléphone, connexion internet ...).

Tous les clients ont été informés par courrier de l'expérimentation et 11 000 clients sont sortis à leur demande du périmètre de l'expérimentation.

Les foyers référencés auprès de l'Agence Régionale de Santé comme hébergeant des Patients à Haut Risque Vital ont été exclus d'office de l'expérimentation.

Les clients seront informés du jour du test et du créneau horaire les concernant dans les prochains jours par courrier. Les participants pour lesquels Enedis dispose de coordonnées recevront un courrier ou un SMS de confirmation.

Votre interlocuteur privilégié se tient à votre disposition pour vous apporter tous les compléments d'information concernant cette expérimentation.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération.



Pierre-François MANGEON
Directeur Territorial Enedis Puy-de-Dôme

Pièce jointe: mode d'emploi à l'usage des participants de l'expérimentation de la limitation temporaire de puissance.